



Décharge d'activité de service dans collectivités territoriales?

Par Mccl

Bonjour

Un représentant syndical bénéficiant de DAS est il tenu , pendant ses heures de décharge d'activité de service, d'être sur son lieu de travail ou est il prévu qu'il puisse être dans les locaux de l'Union locale? Est il autorisé à se rendre dans l'établissement bancaire de son organisation ou acheter des fournitures de bureau.... En lien avec son autorisation de DAS?

Merci de votre réponse

Bien cordialement